

# **SOMMAIRE**

ÉDITORIAL

06

CHIFFRES CLÉS

09

**PLACEMENTS** 

10

EFFECTIFS

11

ENGAGEMENTS

14

SITUATION DU FONDS

17

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

PLANS DE PRÉVOYANCE

24

21

RAPPORT DE L'AUDITEUR

PRINCIPES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DURABLE

28

27

ORGANISATION

31



# Éditorial

L'année 2021 aura été très positive sur les marchés financiers. Le soutien monétaire et budgétaire mis en place par les gouvernements suite à la crise pandémique a contribué à relancer la croissance et les actions ont fortement progressé sur la période. Après une année 2019 excellente en termes de performance (+13.12%), s'en est suivi une année 2020 jugée très bonne dans un contexte hors norme (+3.26%). 2021 continue sur cette lancée avec une performance réjouissante de +7.92% néanmoins légèrement inférieure aux indices (Swisscanto: 8.39%, Credit Suisse: 8.28% et UBS: 8.06%).

6

Dans ce contexte, le Conseil de fondation a décidé de créditer les avoirs de vieillesse des assurés actifs d'un intérêt de 3.0%, nettement supérieur au taux légal de 1.0% pour 2021.

La très bonne performance a permis de remonter la réserve de fluctuation de valeurs à un niveau très réjouissant de 18.1% du total des engagements de prévoyance. Cette excellente santé financière est synthétisée par un degré de couverture de 118.1% au 31 décembre 2021. Le fonds reste très bien armé pour faire face aux défis à venir.

La gestion de fortune intègre systématiquement le développement durable et repose sur 4 axes soit l'exclusion de quelques titres du portefeuille, l'engagement actionnarial pour dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière ESG (Environnement, Social et Gouvernance), le reporting et l'audit. Le résumé des votes lors des assemblées générales des entreprises pour lesquelles le fonds détient des actions est disponible sur le site internet www.fip.ch.

De nouveaux enjeux apparaissent en 2022. Nous pensions avoir vécu avec le COVID la plus grave crise depuis la fin de la 2º guerre mondiale. Mais le conflit entre la Russie et l'Ukraine vient nous rappeler que d'autres évènements d'importance systémique surviennent et que la paix n'est hélas pas acquise sur la durée. Le contexte géopolitique et sanitaire pousse à la prudence. Les marchés financiers sont soumis à une forte volatilité, sur fond d'un retour de l'inflation et d'une hausse des taux d'intérêt. C'est ainsi que la performance du fonds au 1er semestre 2022 se monte à -9.84%. Les réserves constituées suffisent à absorber cette correction des marchés et le degré de couverture s'élève à un niveau suffisant de 105.7% au 30 juin 2022.

7

Les avantages importants du FIP demeurent très attractifs :

- des taux de conversion très favorables proposant 25% de rente de plus que la moyenne suisse,
- des frais d'administration très bas, 45% inférieurs à la moyenne suisse,
- un intérêt crédité élevé 2.60% en moyenne sur les 5 dernières années.

Par ailleurs, la fusion par absorption du FP-Garages par le FIP au 1er janvier 2022 a été approuvée par les Conseils de fondation respectifs. Elle est encore soumise à un droit de recours avant d'entrer formellement en force.

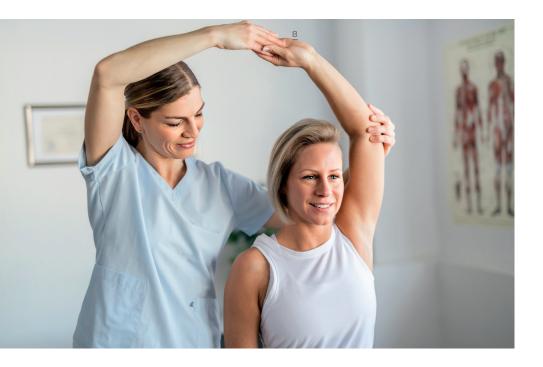
Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive et durable répondant à leurs attentes.

**Arnaud Bouverat** 

Président du Conseil de fondation

Sébastien Cottreau

Gérant





# Chiffres-clés

	2021	2020	2019
Nombre d'assurés actifs	33 405	34 223	33 283
Nombre de bénéficiaires de rentes	3 295	3 068	2 878
Nombre d'employeurs affiliés	5 059	4 942	4 846
Somme au bilan (en millions de francs)	3 651	3 303	3 112
Performance (en %)	7.92	3.26	13.12
Degré de couverture (en %)	118.1	115.1	113.9
Frais de gestion par assuré (en francs)	190	180	178
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.63	0.59	0.53
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en %)	3.00	2.00	3.00
Taux d'intérêt minimal LPP (en %)	1.00	1.00	1.00

LES AVANTAGES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

# **Placements**

# **RÉPARTITION DES PLACEMENTS** (EN FRANCS)

	31.12.2021		31.12.2020		Stratégie de placements
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	125 791 352	3.5	147 569 817	4.5	2.0
Obligations suisses	388 788 354	10.8	396 971 531	12.2	10.0
Obligations étrangères en CHF	301 854 189	8.3	326 624 006	10.0	10.0
Obligations en monnaies étrangères	255 926 771	7.1	282 394 941	8.6	10.0
Actions suisses	656 176 857	18.1	533 341 293	16.3	15.0
Actions étrangères	735 249 061	20.3	630 952 185	19.3	20.0
Placements immobiliers	816 338 097	22.6	730 149 107	22.4	23.0
Placements alternatifs	335 744 341	9.3	218 819 479	6.7	10.0
Total	3 615 862 023	100.0	3 266 822 359	100.0	100.0

# **PERFORMANCE**

La performance enregistrée par le fonds s'est élevée à 7.92%, ce qui est inférieur aux indices de référence.

# Univers de comparaison

	formance du FIP	Swiss	canto	U	BS	Credit	Suisse
202	1 2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
7.92	% 3.26%	8.39%	3.97%	8.06%	3.84%	8.28%	4.11%

# **Effectifs**

# **AFFILIÉS**

A la fin de l'exercice 2021, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à 5 059.

# **ASSURÉS ACTIFS**

Le nombre des assurés actifs est passé de 34 223 au 31 décembre 2020 à 33 405 au 31 décembre 2021, soit une diminution de 2.39% de l'effectif.

# **RÉPARTITION DES ASSURÉS**

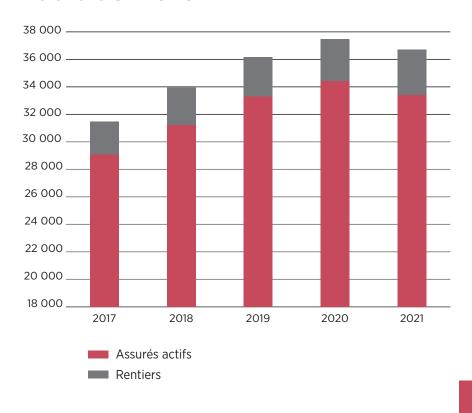
	31.12.2021		31.12.2020	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	18 374	44.0 ans	18 770	43.6 ans
Femmes	15 031	43.4 ans	15 453	43.0 ans
Total	33 405	43.7 ans	34 223	43.3 ans

# **BÉNÉFICIAIRES DE RENTES**

	31.12.2021	31.12.2020
Retraités	2 432	2 266
Enfants de retraités	38	39
Conjoints survivants	422	390
Orphelins	51	52
Invalides	273	251
Enfants d'invalides	79	70
Total	3 295	3 068

La structure des assurés demeure excellente avec un ratio de 10.1 assurés actifs pour 1 rentier au 31 décembre 2021.

# **ÉVOLUTION DES EFFECTIFS**





BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE DANS LE CHOIX DE VOTRE PLAN DE PRÉVOYANCE ET OPTEZ POUR LA SOLUTION QUI RÉPOND À VOS ATTENTES

# Engagements

## **CAPITAUX DE PRÉVOYANCE**

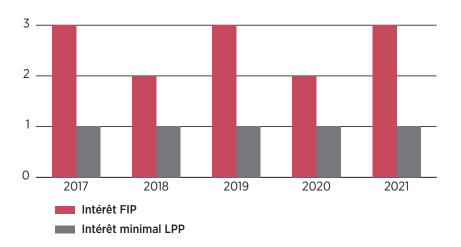
#### a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **CHF 1 853 129 982** au 31 décembre 2021 et à CHF 1 798 303 366 au 31 décembre 2020, soit en augmentation de 3.00%.

14

En 2021, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de 1.00%. Ce taux a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie surobligatoire. De plus, un bonus de **2.00**% a été octroyé aux assurés cotisants présents au 31 décembre 2021, ce qui a porté leur rémunération à **3.00%**.

# INTÉRÊTS CRÉDITÉS SUR LES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE (EN %)



## b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2021 avec les bases techniques LPP 2020 2.00% (LPP 2020 2.25% au 31 décembre 2020), se composent de:

		31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Vieillesse	Retraités	694 480 921	632 653 228
	Enfants de retraités	864 108	823 639
Survivants	Conjoints survivants	81 177 023	73 160 898
	Conjoints de divorcés	524 829	530 329
	Orphelins	1 947 874	1 555 467
Invalides	Invalides	67 558 154	62 402 115
	Enfants d'invalides	1 794 402	1 679 843
Total		848 347 311	772 805 519

## **PROVISIONS TECHNIQUES**

## a) Provision de longévité

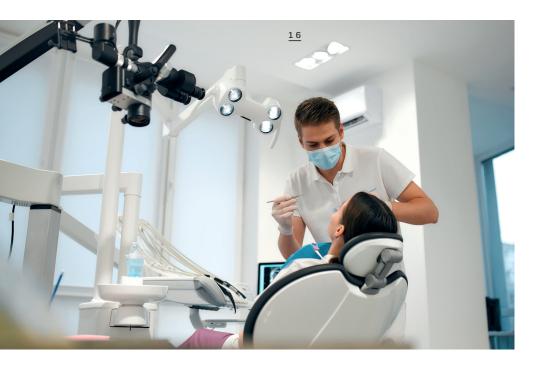
La provision de longévité a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle s'élève à CHF 4 062 000 au 31 décembre 2021 (CHF 0 au 31 décembre 2020).

## b) Provision pour ajustement du taux d'intérêt technique

La provision pour ajustement du taux d'intérêt technique a pour but de couvrir le coût de l'abaissement de ce taux. L'objectif d'abaissement à 2.00% au 31 décembre 2021 étant réalisé, elle a été maintenue à CHF 0.

## c) Provision pour coût des mises à la retraite

La provision pour mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion actuariellement favorables. Au 31 décembre 2021, elle s'élève à CHF 289 656 000 (CHF 238 947 000 au 31 décembre 2020).





# Situation du fonds

## **GESTION DE FORTUNE DURABLE**

Le FIP continue de développer ses mesures pour poursuivre la stratégie, initiée il y a plusieurs années déjà, en matière de finance durable. L'investissement dans des sociétés qui vont se diriger vers une trajectoire de décarbonisation crédible est privilégié. Le parc immobilier est rénové de manière régulière afin de le rendre plus durable. Le portefeuille des titres a été soumis cette année à un audit sous l'angle des critères ESG. Enfin, un nouvel outil de gestion de fortune est mis en place permettant une avancée significative en matière de reporting des investissements, notamment sous l'angle de la durabilité.

## **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le FIP exerce ses droits d'actionnaire lors des assemblées générales. Le résumé des votes est disponible dans un rapport à l'adresse: www.fip.ch / Brochure et Rapport de gestion / Rapports de gestion / Rapport Ethos - Rapport Ethos 2021

# **ÉVOLUTION DES RISQUES ACTUARIELS**

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

#### FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à CHF 22 548 905, soit 0.63% des placements transparents en matière de frais en 2021 (CHF 19 193 377 ou 0.59% des placements en 2020).

## FRAIS D'ADMINISTRATION

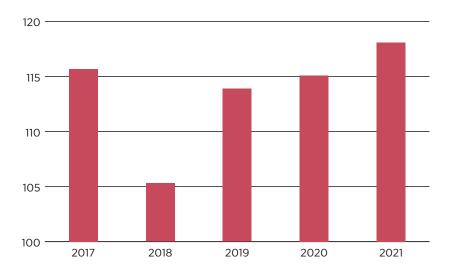
Les frais d'administration en 2021 s'élèvent à CHF 190 par destinataire, assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus, (CHF 180 en 2020). Ils restent très inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissait à CHF 346 en 2021. Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion.



# **DEGRÉ DE COUVERTURE**

La bonne performance de 2021 a couvert le besoin d'intérêt et le coût nécessaire du renforcement des provisions techniques tout en dégageant un bénéfice. Ainsi, le degré de couverture est passé de 115.1% au 31 décembre 2020 à 118.1% au 31 décembre 2021. Ainsi, la réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme s'élève à 18.1% au 31 décembre 2021, l'objectif étant de la porter à 25% des engagements du fonds.

# **ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE** (EN %)



# Bilan résumé

ACTIF	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Liquidités et dépôts à terme	125 791 351.51	147 569 817.12
Obligations en francs suisses	690 642 542.79	719 486 462
Obligations en monnaies étrangères	255 926 771.26	282 394 940.50
Actions suisses	656 176 857.43	533 341 292.52
Actions étrangères	735 249 061.29	630 952 185.19
Placements immobiliers	816 338 097.01	730 149 106.93
Placements alternatifs	335 744 341.47	218 819 479.43
Compte de régularisation actif	35 532 984.04	40 374 004.95
Total de l'actif	3 651 402 006.80	3 303 087 288.64
PASSIF		
Engagement	96 177 590.26	50 068 056.34
Compte de régularisation passif	5 654 279.13	3 647 944.81
Réserves de cotisations des employeurs	13 662 473.24	13 638 756.04
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 853 129 982.09	1798 303 366.47
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	848 347 310.52	772 805 518.65
Provisions techniques	293 718 000.00	238 947 000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	540 712 371.56	425 676 646.33
Fonds libres		
Total du passif	3 651 402 006.80	3 303 087 288.64

# Compte d'exploitation résumé

	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	171 312 622.91	160 470 654.91
Prestations d'entrée et remboursements, versements anticipés	136 145 212.53	139 343 423.32
Rentes réglementaires	-56 153 054.95	-51 102 998.10
Prestations en capital	-27 393 224.50	-26 158 484.15
Prestations de sortie et versements anticipés	-179 593 534.60	-111 354 678.73
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-185 099 679.19	-146 319 470.53
Produits de prestations d'assurance	118 391.10	126 975.55
Charges d'assurance	-909 489.15	-901 728.70
Résultat net de l'activité de prévoyance	-141 572 755.85	-35 896 306.43
Résultat net des placements	260 423 002.01	99 084 794.86
Dissolution/constitution de la correction valeur relative à la Fondation Hypotheka	2 912 068.00	0.00
Autres produits et frais	246 878.82	-77 838.35
Frais d'administration	-6 973 467.75	-6 710 067.15
Excédent avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	115 035 725.23	56 400 582.93
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-115 035 725.23	-56 400 582.93
Excédent	0.00	0.00





# Plans de prévoyance

Le FIP propose plusieurs plans de prévoyance, chacun de ceux-ci faisant l'objet d'un règlement particulier. On distingue ainsi les plans suivants:

FIP-LPP	Assure les prestations minimales légales avec possibilité d'augmentation du plafonnement du salaire assuré
FIP-MODULA (FIP-MOD)	Assure des prestations étendues avec un taux de cotisation échelonné par classe d'âge
FIP-OPTIMA (FIP-OPT)	Assure des prestations étendues avec un taux de cotisation, soit identique pour chaque assuré, soit échelonné par classe d'âge
FIP-INDÉPENDANTS (FIP-IND)	Assure des prestations étendues avec trois variantes de couverture des risques de décès et d'invalidité, chacune prévoyant trois niveaux de cotisation

Ces variantes sont offertes au choix à toutes les entreprises intéressées quelle que soit la branche dans laquelle elles opèrent, à l'exception du FIP-Indépendants qui est réservé uniquement aux indépendants.

Le FIP réunit également en son sein des groupes professionnels ayant chacun leur propre plan de prévoyance:

FIP-BOUCHERS (FIP-BC)	Fonds d'assurance de l'Association vaudoise des maîtres-bouchers et charcutiers
FIP-GARAGES (FIP-GAR) dès le 01.01.2022	Fonds professionnel de prévoyance pour les garages vaudois
FIP-GÉOMÈTRES (FIP-GEO)	Fonds professionnel de prévoyance pour les ingénieurs-géomètres vaudois
FIP-GIM-CH (FIP-GIM)	Fonds professionnel de prévoyance du Groupement suisse de l'industrie mécanique
FIP-IAV	Fonds professionnel de prévoyance des ingénieurs et architectes vaudois
FIP-MARBRIERS (FIP-MA)	Fonds d'assurance-retraite complémentaire paritaire de la marbrerie vaudoise
FIP-PAYSAGISTES (FIP-PAY)	Fonds professionnel de prévoyance des paysagistes
FIP-RAMONEURS (FIP-RAM)	Fonds professionnel de prévoyance des ramoneurs
FIP-TECHNICIENS- DENTISTES (FIP-TED)	Fonds professionnel de prévoyance des techniciens-dentistes

CHOISISSEZ UNE SOLUTION DE PRÉVOYANCE ADAPTÉE À VOS BESOINS! LE FIP CONSEILLE PLUS DE 5'000 RESPONSABLES D'ENTREPRISE



STRATÉGIQUE, LA SOLUTION DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE CONTRIBUE AU SUCCÈS DE VOTRE ENTREPRISE ET À SON ATTRACTIVITÉ



KPMG SA

Avenue du Théâtre 1 Case postale 6663 CH-1002 Lausanne

+41 58 249 45 55 kpmg.ch

# Rapport de l'auditeur indépendant au Conseil de fondation du Fonds interprofessionnel de prévoyance, Paudex

Les états financiers résumés figurant aux pages 21 et 22 du rapport de gestion, qui comprennent le bilan résumé au 31 décembre 2021 ainsi que le compte d'exploitation résumé pour l'exercice clos à cette date, sont extrait des comptes annuels audités du Fonds interprofessionnel de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans notre rapport d'audit en date du 21 juin 2022. Ceux-ci, ainsi que les états financiers résumés, ne reflètent pas les incidences des événements qui sont survenus postérieurement à la date de notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Les états financiers résumés ne comportent pas toutes les informations à fournir exigées par la Swiss GAAP RPC 26 ainsi que la loi suisse. La lecture des états financiers résumés ne se substitue pas, en conséquence, à la prise de connaissance des comptes annuels audités du Fonds interprofessionnel de prévoyance.

#### Responsabilité du Conseil de fondation pour l'établissement des états financiers résumés

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des états financiers résumés conformément à la norme Swiss GAAP RP 26 ainsi qu'à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers résumés sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, effectuées conformément à la Norme d'audit suisse (NAS) 810 « Missions ayant pour but d'émettre un rapport sur des états financiers résumés ».

#### pinion

A notre avis, les états financiers résumés extraits des comptes annuels audités du Fonds interprofessionnel de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec ces comptes annuels établis conformément à la Swiss GAAP RPC 26, à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

KPMG SA

UR

Michel Faggion Expert-réviseur agrée

Yann Michel Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 11 juillet 2022

© 2022 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.







# Principes en matière **d'investissement durable**



24 mai 2022

# Convictions du comité d'investissement

Les principes de l'administration de la fortune sont définis à l'article 71 de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). «Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités».



## Performance et réduction des risques

La finance durable représente non seulement un moyen de faire évoluer la société, mais aussi une importante source de performance et de réduction des risques. Il s'agit toutefois d'éviter les pièges de l'idéologie en restant pragmatique. Conscient de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel et de ses obligations légales, le comité d'investissement du Centre Patronal tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie de gestion des avoirs de toutes les institutions dont elle gère la fortune.



## Respect des normes internationales

Le comité aligne ses investissements avec les normes internationales en vigueur, notamment les accords de Paris, et s'attache à l'amélioration du profil de son portefeuille afin de contribuer à une économie et à une société durable à long terme.



# Réduction des énergies fossiles et des émissions de CO.

Il s'agit notamment de réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et les émissions de CO<sub>2</sub>. Le comité vise à respecter les objectifs du Target Setting Protocol (TSP) de la Net-Zero Asset Owner Alliance.

# Éléments opérationnels



# Intégration systématique de la dimension de durabilité dans les décisions

Lors de chaque prise de décision et avant l'exécution de transactions, tant boursières qu'immobilières, les analyses ESG et les notations sont systématiquement évaluées et considérées. Le comité peut décider de l'exclusion de positions de son univers d'investissement pour des questions éthiques ou morales, tant que l'intérêt financier sur le long terme est préservé.

Pour les placements directs, intégration systématique de la dimension ESG dans les décisions, sans en faire un critère exclusif.

Dans le cadre des placements indirects, le comité d'investissement privilégie les véhicules collectifs qui incluent une dimension de durabilité dans leur processus de placement, tout en s'assurant, dans la mesure du possible, de la pertinence des critères appliqués.



# Investissement dans la microfinance et l'infrastructure d'impact

Un vif intérêt est porté sur les investissements thématiques durables. La microfinance ainsi que l'infrastructure d'impact font également partie de l'allocation d'actifs.



# Attention particulière dans l'immobilier direct

Pour les acquisitions immobilières, les constructions et les rénovations, une attention particulière est portée à la durabilité, aux énergies renouvelables et à l'isolation. Les normes telles que Minergie ou autres sont privilégiées, tout en restant attentif à l'aspect économique. Le comité d'investissement établit un plan de rénovation quinquennal et privilégie les entreprises proches du lieu du chantier visé, en évitant la sous-traitance dans la mesure du possible.

# Afin d'atteindre ces objectifs, le comité intègre les 4 axes suivants:

#### I. Exclusions

L'exclusion doit rester l'exception. Sont exclues les entreprises dont l'activité dans les secteurs de la pornographie, des armes de destruction massive, les bombes à sous-munition et mines anti-personnel, la corruption et les trafics en tous genres, représente une part importante du chiffre d'affaires.

Dans les secteurs à risques ou controversés, le comité d'investissement n'exclut par principe aucune industrie ou secteur économique dont l'activité est légale, utile à l'économie et rentable. Il privilégie l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans des démarches de transition ayant un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance. Afin de minimiser les risques ESG du secteur en question, le comité favorise l'approche dite «best in class» (le meilleur de sa catégorie) pour la sélection des titres ou des véhicules d'investissement, tout en considérant les efforts engagés.



Pour renforcer l'influence des investisseurs institutionnels sur le management des grandes sociétés, le comité d'investissement a rejoint l'Ethos Engagement Pool Suisse et International.

## II. Engagement actionnarial

Le comité applique rigoureusement une politique formelle de vote. Il reçoit les analyses transmises par la Fondation Ethos et en tient compte en exerçant ses droits lors des assemblées générales des entreprises suisses cotées en bourse. En prenant systématiquement part à chaque votation, il compte sensibiliser et influencer les dirigeants des sociétés afin qu'ils améliorent leurs pratiques en matière de durabilité.

Le dialogue proactif et constructif instauré entre les parties prenantes incite les entreprises à appliquer de meilleures pratiques et à améliorer leur politique en matière de gouvernance et par conséquent de durabilité.

# III. Reporting

Sur une base régulière, tous les investissements sont analysés de manière méthodique et rigoureuse et nous produisons un rapport détaillé en matière de durabilité. Les informations relatives à l'empreinte carbone et à la température ainsi les placements controversés sont traités avec un degré de granularité élevé. Enfin une note globale permet de mesurer l'évolution et l'amélioration du score ESG.

#### IV. Audit

L'entier du portefeuille est régulièrement soumis à un audit externe neutre et indépendant afin de vérifier que le contenu des portefeuilles respecte les critères ESG fixés. Les rapports de ces analyses sont communiqués de manière transparente permettant de suivre l'évolution des résultats dans un but d'amélioration.

Le Centre Patronal applique ces principes dans la gestion de la fortune des institutions de prévoyance sous mandat (Fonds interprofessionnel de prévoyance - FIP, vitems, Fonds de prévoyance des garages vaudois, Fonds de prévoyance du Centre Patronal et Fonds de prévoyance de la Société vaudoise de pharmacie) ainsi que pour ses propres activités.



# Organisation

L'organe suprême du fonds est le **Conseil de fondation**, dont la composition est la suivante :

# **REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS**

- M. Patrick ALBERTI, FPV
- M. Stéphane KREBS, FPV, vice-président
- M. Christophe REYMOND, FPV
- M. Antoine ROCHAT, FPV
- M. Denis VIQUERAT, FPV

# **REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS**

- M. Arnaud BOUVERAT, Unia Vaud, président
- M. Dario CHIARADONNA, Unia Vaud
- M. Mathieu DEBONNEVILLE, représentant des assurés
- M. Nicolas ROCHAT. Unia Vaud
- M<sup>me</sup> Catherine TABARY, syndicom jusqu'au 31 décembre 2021
- Le **gérant** du fonds est le Centre Patronal, Paudex. Ce dernier est aussi le gestionnaire de fortune.
- L'organe de révision est KPMG SA, Lausanne.
- L'expert en prévoyance professionnelle est la société Pittet Associés SA, Lausanne





Route du Lac 2 1094 Paudex

T +41 (0)58 796 32 01

info@fip.ch www.fip.ch